

**SIMTAX**

# **SIMTAX : SIMULATEUR D'IMPÔTS ET DE TRANSFERTS**

**DOCUMENT TECHNIQUE  
TECHNICAL DOCUMENT**

Luc Bissonnette, Arnaud Blancquaert et Steeve Marchand

Décembre 2014



**UNIVERSITÉ  
LAVAL**

Faculté des sciences sociales

**ESG UQÀM**





# **SIMTAX : Simulateur d'impôts et de transferts**

Luc Bissonnette

Arnaud Blancquaert

Steeve Marchand

CIRPÉE  
Université Laval

Décembre 2014

## **Simulateur d'impôts et de transferts (SimTAX)**

SimTAX est un simulateur qui convertit le revenu de marché (revenus d'emploi, de pension privée, prestations de retraite, gains en capital, etc.) d'un ménage en revenu disponible, après impôts et après transferts (impôt fédéral et provincial, cotisations aux régimes de rente, prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, aide sociale, prime au travail, etc.). SimTAX permet ainsi de tracer les contraintes budgétaires travail-revenu auxquelles font face les ménages canadiens en tenant compte de la non-linéarité et de la complexité de la fiscalité propres au Canada et aux provinces. SimTAX est programmé en Fortran, ce qui optimise la rapidité de calcul lorsque SimTAX est utilisé pour des estimations et des simulations complexes.

SimTAX permet ainsi de comprendre l'effet de différentes politiques sur les contraintes budgétaires des ménages. Il est utilisé conjointement avec les autres modèles de la Chaire pour mieux comprendre les effets de la fiscalité actuelle sur les contraintes budgétaires des ménages ainsi que sur les comportements, les revenus, la pauvreté et l'inégalité. L'utilisateur de SIMTAX peut de plus modifier les paramètres des systèmes de fiscalité et de transfert (comme les taux d'imposition, la valeur des crédits d'impôt, etc.) pour simuler l'effet d'éventuelles réformes sur les contraintes budgétaires des ménages ainsi que sur les finances publiques. SimTAX couvre présentement les paramètres de la fiscalité des particuliers et des transferts de 2014 (voir tableau 1 pour connaître les impôts et transferts inclus dans SimTAX).

Pour obtenir des informations supplémentaires ou pour émettre des commentaires et/ou suggestions, veuillez contacter Steeve Marchand à l'adresse courriel suivante : [steeve.marchand@ecn.ulaval.ca](mailto:steeve.marchand@ecn.ulaval.ca).

**Table 1** – Liste des impôts et transferts inclus dans SimTAX

---

---

Impôts fédéraux (CAN)
Impôts provinciaux (ensemble des provinces)
Réductions de l'impôt provincial (NL, PE, NB, NS, ON, BC)
Surtaxes (PE, ON)
Contribution santé (QC, ON)
Déductions pour travailleurs (QC)
Supplément de revenu garanti (CAN)
Sécurité de la vieillesse (CAN)
Contribution au RPC ou au RRQ — Contributions et CINR (CAN, QC)
Régime de revenu annuel garanti de l'Ontario (ON)
Assurance-emploi — Contributions et CINR (CAN)
Assistance sociale (QC)
Prime de travail (QC)
Prime au travail adaptée (QC)
Régime Québécois d'Assurance parentale (QC)
Solidarité sociale (QC)
Prestation fiscale pour le revenu de travail et supplément pour personne handicapée (QC)
Prestation universelle pour la garde d'enfants (CAN)
Prestation fiscale canadienne pour enfants (CAN)
Déduction pour frais de garde d'enfants (CAN)
Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants (QC)
Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde (QC)
Prestation ontarienne pour enfants (ON)
Crédits d'impôt remboursables sur les taxes de vente (CAN, ensemble des provinces)
Crédit d'impôt pour solidarité (QC)
Prestation Trillium de l'Ontario (ON)
CINR : Montant canadien pour l'emploi (CAN)
CINR : Montant pour personne handicapées (CAN)
CINR : Montant en raison de l'âge (CAN, ensemble des provinces)
CINR : Montant pour revenu de pension (CAN, ensemble des provinces)
CINR : Montant pour enfant.s à charge (CAN, ensemble des provinces)
CINR : Montant pour personne vivant seule (QC)
CINR : Montant pour travailleurs de 65 ans et plus (QC)
CINR : Montant supplémentaire en raison de l'âge (SK)

---

---

Note 1 : CINR signifie *Crédit d'impôt non remboursables* (voir la liste complète officielle sur le [site de l'Agence du revenu du Canada \(2014\)](#)).